



## MAIRIE

# SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUN 2019

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 21 mai 2019 et :

- ▶▶ a approuvé la convention à intervenir entre Vendée Logement et la commune afin que les équipements communs (eaux pluviales et eaux usées, eau potable, électricité et téléphone, éclairage public) du lotissement le Fromenteau 2 puissent ultérieurement être classés dans le domaine communal et autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- ▶▶ approuvé à la majorité des voix exprimées (14 Voix Pour), la modification de l'affectation du résultat du budget commune 2018 suite à une erreur matérielle dans l'écriture du montant des restes à réaliser nets inscrits au compte administratif et reportés pour le calcul du résultat:

#### AFFECTATION

1) Affectation en réserves 1068 en investissement	683 740,47 €
2) Report en fonctionnement R 002	571 579,31 €

- ▶▶ approuvé la modification du budget commune 2019 liée à la modification de l'affectation du résultat : section de fonctionnement à 2 135 452.31 euros et la section d'investissement 2 776 149.18 euros.
- ▶▶ décidé la création d'un emploi d'adjoint administratif, emploi permanent à temps complet à compter du 01/09/2019, suite au départ de l'agent à temps non complet des services administratifs, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de palier à une activité croissante des services concernés.
- ▶▶ décidé d'adopter le tableau des emplois permanents de la commune de saint Martin-des-Noyers ainsi proposé en raison de la suppression et la création d'emplois qui prendra effet à compter du 25 juin 2019,

GRADE	CATEGORIE	TEMPS	Titulaire Stagiaire Contractuel	EFFECTIFS OUVERTS	EFFECTIFS POURVUS
<b>1 - Filière administrative</b>					
Rédacteur	B	Temps complet	Titulaire	1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	temps complet	Titulaire	1	1
Adjoint administratif territorial	C	temps complet	Stagiaire	1	1
<b>2 - Filière technique :</b>					
Agent de maîtrise principal	C	temps complet	Titulaire	1	1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	temps complet	Titulaire	1	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	temps complet	Titulaire	1	1
Adjoint technique territorial	C	temps complet	Titulaire	3	3
Adjoint technique territorial principal de 2° classe	C	temps non complet	Titulaire	2	2
Adjoint technique territorial	C	temps non complet	Titulaire	5	5
Adjoint technique territorial	C	temps non complet	Contractuel	1	1
Adjoint technique territorial	C	temps non complet	Stagiaire	1	1
<b>Total</b>				<b>18</b>	<b>17</b>

- approuvé l'accord local suivant, pour la composition du Conseil communautaire du Pays de Chantonnay, à compter du renouvellement 2020 :

<b>Communes</b>	<b>Nombre de sièges</b>
Chantonnay	11
Bournezeau	5
Saint Martin des Noyers	4
Sainte Cécile	2
Saint Germain de Prinçay	2
Saint Prouant	2
Saint Hilaire le Vouhis	2
Rochetrejoux	2
Sigournais	2
Saint Vincent Sterlanges	2
<b>Total</b>	<b>34</b>

L'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il doit être procédé à une nouvelle recomposition du Conseil communautaire, l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux qui aura lieu en 2020.

La loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- par l'application des dispositions de droit commun
- par un accord local qui respecte les dispositions prévues au I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT

- décidé d'attribuer la somme de 47.791.48 euros à l'association Familles Rurales de St Martin-des-Noyers, correspondant à la subvention à verser pour l'année 2019, à savoir :
- 17.791.48 euros correspondant au solde suite à l'arrêt des TAP (frais engendrés par les licenciements et autres) ;
  - 30.000 euros de subvention annuelle.

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport SPANC : conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif a été établi pour l'année 2018. Le SPANC assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire : le contrôle des installations neuves ou réhabilitées (conception et réalisation) et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ; Ce rapport est destiné à l'information des élus communautaires, des élus municipaux et des usagers. Il sera mis à la disposition du public dans chaque mairie.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 2 juillet 2019  
Le Maire,  
Signé Daniel MENANTEAU